

Voici d'abord le firman de S. M. I. le sultan qui autorise la construction de la maison des Assomptionistes à Jérusalem. Il porte expressément :

" *L'ambassade de France a sollicité par un takrir la délivrance d'un permis pour la construction, sur un terrain absolument " mulk ", par les religieux français nommés " Augustins de l'Assomption " établis à Jérusalem, les frais de construction devant être fournis par le chef de ces religieux en France, d'une chapelle avec un local pour habitation de religieux, composé de 12 chambres et pouvant abriter 250 pèlerins (1).*"

Ainsi, l'ambassade de France sollicite officiellement l'autorisation pour les Assomptionistes ! Ainsi, la pièce parle non-seulement des religieux de Jérusalem, mais du chef de ces religieux en France : le R. P. Picard. Et, amère dérision, le Grand Turc se montre plus libéral que le gouvernement français : il autorise la maison des Assomptionistes. . . . Il fut un temps où les catholiques demandaient la liberté d'enseigner comme en Belgique, ils en sont réduits aujourd'hui à demander la liberté de s'associer comme en Turquie !

Les Assomptionistes ont été reconnus d'une façon encore plus officielle par la France, en une glorieuse circonstance : ils ont été couverts, en Orient, par le drapeau tricolore et protégés par nos canons. Vous vous souvenez, sans doute, de ce que les journaux ont appelé l'incident du *Pétrel* :

" Une communauté catholique française de l'Ordre de l'Assomption, à Ismidt, télégraphiait l'Agence Havas en février 1895, ayant entrepris la semaine dernière de faire des réparations au couvent, le mutessarif lui défendit d'exécuter ces travaux ; elle continua néanmoins, mais le supérieur fut arrêté, en violation des traités protégeant les missionnaires étrangers.

" M. Cambon, ambassadeur de France, demanda le châtimement des coupables et des excuses.

" Les autorités offrirent de faire des excuses, mais refusèrent de poursuivre les coupables.

" M. Cambon déclara alors que le supérieur serait réinstallé en grande cérémonie. On lui objecta que cela serait une insulte aux autorités turques, mais il répondit que la première insulte avait été faite à la France, et persista dans sa résolution.

" L'avis français, le *Pétrel*, fut envoyé hier à Ismidt et dé-

(1) Ecrit le vingt et unième jour du mois de Mouharrem de l'année 1308 (6 septembre 1890) à Constantinople la bien gardée. P ur traduction conforme, Péra, le 18 septembre 1890. Le drogman intérimaire de l'ambassade de France. Signé : G. BAY.